217C2709
FR0011995588-FS1132

22 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VOLTALIA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 novembre 2017, la société de droit belge Korys Investments NV[1] (G. Gezellestraat 126, 1654 Huizingen, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VOLTALIA et détenir 1 449 023 actions VOLTALIA représentant 2 523 046 droits de vote, soit 2,96% du capital et 3,44% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VOLTALIA hors et sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Stichting Administratiekantoor Cozin, elle-même contrôlée par la famille Colruyt.
[2] Sur la base d'un capital composé de 48 943 173 actions représentant 73 403 916 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.